

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 17 septembre 2013, à 17h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
Monsieur Michel Bédard, conseiller
Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
Monsieur Réjean Vaudry, conseiller
Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Jacques Brisebois, directeur général
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 17h00.

RÉSOLUTION 7397-09-2013

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Octroi du contrat pour la fourniture de pierre concassée dans le cadre des travaux du programme d'amélioration des chemins municipaux phase 2
4. Octroi du contrat pour travaux d'asphaltage dans le cadre du programme d'amélioration des chemins municipaux phase 2
5. Octroi d'un contrat pour l'entretien hivernal du chemin Desjardins pour la saison 2013-2014
6. Projet d'éclairage festif – affectation de crédits
- 6.1 Octroi d'un contrat à Leblanc Illuminations Canada pour l'acquisition de matériel d'éclairage festif
7. Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-003 visant la rénovation et l'agrandissement du bâtiment principal ainsi que l'aménagement du stationnement sur la propriété située au 1470, route 117, lot 21-2 du rang VII
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7398-09-2013

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES CHEMINS MUNICIPAUX - PHASE 2

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par voie d'invitation écrite a été envoyé à deux fournisseurs pour la fourniture et livraison de pierre concassée dans le cadre des travaux du programme d'amélioration des chemins municipaux – phase 2 ;

CONSIDÉRANT QUE les deux fournisseurs ont déposé leur soumission le 12 septembre 2013, lesquelles se détaillent comme suit :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TOTAL SOUMISSIONNÉ (TAXES INCLUSES)
Excavation RB Gauthier Inc.	9 953.39 \$
Location Jean Miller Inc.	10 433.98 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Excavation R.B. Gauthier Inc. est la plus basse et qu'elle est conforme au devis préparé par la Municipalité.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'OCTROYER à Excavation R.B. Gauthier Inc. le contrat pour la fourniture et livraison de pierre concassée dans le cadre des travaux du programme d'amélioration des chemins municipaux, le tout conformément à son offre déposée le 12 septembre 2013 et aux conditions édictées au devis portant le numéro 7210-00-166-2 (TP-2013). La présente résolution, de même que les documents d'appel d'offres constituent le contrat entre les parties. Les quantités requises seront précisées lors de l'émission des bons de commande et des certificats de crédits disponibles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 7399-09-2013

OCTROI DU CONTRAT POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES CHEMINS MUNICIPAUX - PHASE 2

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre par voie d'invitation écrite a été envoyé à cinq entrepreneurs pour la réalisation de travaux d'asphaltage dans le cadre du programme d'amélioration des chemins municipaux - phase 2 ;

CONSIDÉRANT QUE cinq entrepreneurs ont déposé leur soumission le 12 septembre 2013, lesquelles se détaillent comme suit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT – TAXES INCLUSES
Asphalte Bélanger Inc.	47 240.93 \$
Asphalte Desjardins Inc.	59 925.34 \$
Sintra Inc.	61 810.56 \$
9275-0082 Québec Inc.	62 252.06 \$
Les Entreprises Guy Desjardins Inc.	82 919.39 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Asphalte Bélanger Inc. est la plus basse et qu'elle est conforme au devis préparé par les services administratifs.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'OCTROYER à Asphalte Bélanger Inc. le contrat pour la réalisation des travaux d'asphaltage dans le cadre du programme d'amélioration des chemins municipaux – phase 2, le tout conformément à son offre déposée le 12 septembre 2013 et aux conditions édictées au devis portant le numéro 7210-00-108-2 (TP-2013). La présente résolution, de même que les documents d'appel d'offres constituent le contrat entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 7400-09-2013

OCTROI D'UN CONTRAT À EXCAVATION D.M.O. INC POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN DESJARDINS POUR LA SAISON 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du processus de prise en charge de l'entretien du chemin Desjardins, une offre de services a été demandée à Excavation D.M.O. Inc. pour l'entretien hivernal dudit chemin.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'OCTROYER à Excavation D.M.O. Inc. le contrat pour l'entretien hivernal du chemin Desjardins pour la période du 15 octobre 2013 au 1^{er} mai 2014, pour un montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à sa soumission déposée le 16 septembre 2013 ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 7401-09-2013 **PROJET D'ÉCLAIRAGE FESTIF - AFFECTATION DE CRÉDITS**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'éclairage festif présenté à la MRC dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité (pacte rural) a été accepté ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à défrayer 20 % du coût du projet ;

CONSIDÉRANT QUE le projet élaboré par le service des sports, loisirs et culture en collaboration avec le service de l'urbanisme et environnement s'intègre dans le cadre du programme particulier d'urbanisme pour la revitalisation du noyau villageois de Lac-Carré et excède les montants prévus au programme de pacte rural.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

DE DÉCRÉTER la réalisation du projet d'éclairage festif présenté par les services administratifs pour un coût maximum de 55 427 \$ taxes incluses, incluant l'achat du matériel, l'installation, les travaux d'électricité et autres travaux connexes ;

D'AFFECTER audit projet un montant de 27 719 \$ provenant du fonds des parcs et espaces verts, la différence provenant du programme de pacte rural.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7402-09-2013 **OCTROI D'UN CONTRAT À LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA POUR** **L'ACQUISITION DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE FESTIF**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'éclairage festif, une offre a été demandée à Leblanc Illuminations Canada.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'OCTROYER à Leblanc Illuminations Canada un contrat pour l'acquisition de matériel d'éclairage festif pour un montant de 21 506.71 \$ plus les taxes applicables, pour un grand total de 24 727.34 \$, le tout conformément à sa soumission déposée le 17 septembre 2013.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 7403-09-2013

DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-003 VISANT LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1470, ROUTE 117, LOT 21-2 DU RANG VII

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Pierre Desjardins, mandataire pour madame Micheline Delisle en faveur de la propriété située au 1470, route 117, lot 21-2 du rang VII ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone I-760, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 003 : corridor touristique de la route 117 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent la rénovation du bâtiment principal par le retrait des ornements en fer forgé décoratif ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent également l'agrandissement du bâtiment principal en cour latérale droite pour permettre l'aménagement de la section dépanneur, les couleurs étant les mêmes que le bâtiment existant et celles-ci sont détaillées au dossier ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent finalement l'aménagement du stationnement en façade et en cour latérale droite, la construction d'un îlot de pompes à essence en cour latérale et avant droite ainsi que l'aménagement général et paysager des cours avant, latérale droite et arrière droite tel que décrits aux plans annexés à la demande ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les critères d'évaluation du P.I.I.A.-003 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1507-09-2013 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis telle que présentée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ACCEPTER la demande de permis déposée par Monsieur Pierre Desjardins, mandataire pour madame Micheline Delisle, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 7404-09-2013
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson de lever la présente séance spéciale à 17h15.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

(S) PIERRE POIRIER
Pierre Poirier
Maire

(S) JACQUES BRISEBOIS
Jacques Brisebois
Directeur général